Thermo sur Seine

CAHIER D'ACTEUR

ENVIRONNEMENT 93

ENVIRONNEMENT 93 :

CONTACT :

CONTACT@ENVIRONNEMENT.93

HTTPS://WWW.ENVIRONNEMENT93.FR/

PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

ASSOCIATION AGREE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS.

AFFILIEE A FNE ÎLE DE FRANCE

Un projet non adapté aux intentions vertueuses annoncées.

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Ce cahier a pour but de mesurer la pertinence d'un projet qui doit assurer la continuité du service public de chauffage urbain, mais qui s'affranchit en premier lieu des politiques publiques qui prônent d'abord prévention et sobriété et par ailleurs tourne le dos à tous les diagnostics qui lui tordent le cou.

Les politiques publiques pour la transition énergétique.

Toutes les politiques publiques concourent aujourd'hui :

- à accélérer la transition écologique,
- à décarboner l'énergie,
- à maitriser le coût de cette énergie mise à disposition des habitants et des activités économiques.
- à renforcer la souveraineté des territoires face à des besoins générés par de nouvelles activités économiques et les effets du climat.

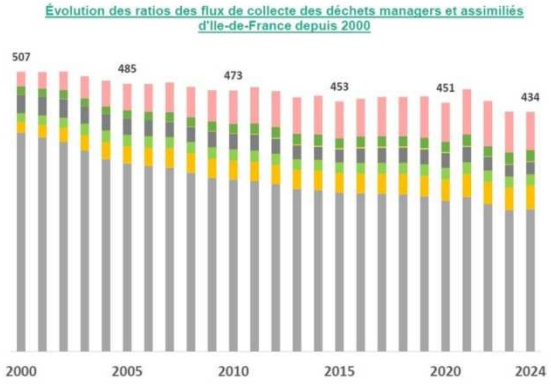
Ces politiques publiques sont toutes sous-tendues par une même ligne « rouge » : la sobriété comme préalable, induite de surcroît par les politiques budgétaire complexes.

Pour participer à cet effort la Ville de Paris veut continuer à s'engager sur le fonctionnement de son réseau de chaleur urbain, dont la spécificité est cependant rendue complexe par un fonctionnement partagé entre boucles incompatibles de vapeur d'eau et d'eau chaude. Quelques arguments ci-après pour apprécier la pertinence du projet Thermo-sur-Seine pour ses choix en investissements comme pour son impact environnemental

Le SYCTOM, est le premier opérateur de traitement des déchets en Île-de-France, à ce titre il est le principal contributeur au réseau de chaleur urbain de la ville de Paris. Le SYCTOM a obtenu le 23 novembre 2018 l'autorisation d'exploiter la future UVE (Unité de Valorisation Energétique) d'Ivry divisant par deux la capacité d'incinération à hauteur de 350 000 tonnes par an.
Ces évolutions de l'UVE d'Ivry ont été engagées pour anticiper la baisse de la quantité de déchets à traiter associée à la nécessité malgré tout de préserver les moyens de diminuer l'enfouissement.

En premier lieu le bilan 2025 du SYCTOM confirme un choix à moyen terme : de 2024 à 2025 le cumul des quantités incinérées et enfouies ont diminué de 10% à hauteur de plus de 180 000 tonnes.

En deuxième lieu, malgré une évolution lente, les statistiques de l'ORDIF, seule agence fiable pour son observation des déchets en Île-de-France, mesurent ces tendances en cohérence avec les politiques publiques : en 2024 le ratio de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) a été mesuré à 434 kg/habitant, ratio le plus faible depuis les données produites par l'ORDIF en 2000.



Dans sa précipitation à faire valider son projet la SEMOP s'égare dans des tentatives de justification infructueuses. En page 15, § 3.2 de son dossier de concertation il est ainsi affirmé que «*Thermo-sur-Seine s'inscrit dans une dynamique de préservation des ressources et de production d'énergie locale bas carbone. Il vise à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et à réduire les déchets tout en optimisant leur valorisation énergétique, conformément aux objectifs fixés au niveau national, régional et de la Ville de Paris.*»
Il est tout à fait absurde d'écrire que le projet

Thermo-sur-Seine permet de réduire les déchets alors même que pour faire fonctionner ce système il faudra en permanence produire une quantité de déchets suffisante propre à alimenter des réseaux de chaleur.
Par ailleurs même si la valorisation énergétique est une spécialité reconnue pour le traitement des déchets en région Île-de-France, le porteur de projet oublie que c'est la valorisation matière qui est primordiale, pour laquelle les investissements lourds seraient mieux orientés. Le PRPGD (Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets) en accord avec la loi LTECV (Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte) a fixé un objectif de valorisation matière et organique de 65% en 2031, loin d'être approché.

Des diagnostics de sobriété qui contredisent le projet

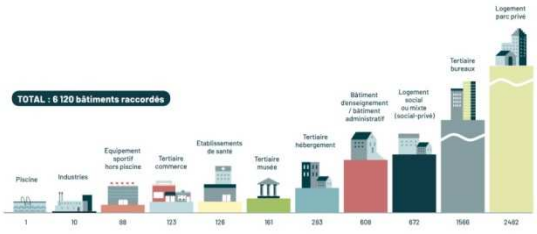
La délibération 2024 DTEC 1 du Conseil de Paris a adopté le Plan climat air énergie de la ville de Paris intitulé « Plus vite, plus local, plus juste ». Ce plan analyse en particulier les spécificités de la ville de Paris où :

- les températures moyennes dépassent déjà de 2,3°C celles de l'ère préindustrielle,
- les événements climatiques extrêmes se multiplient,
- sécheresses et vagues de chaleur s'intensifient été après été,
- des épisodes de pluies torrentielles se produisent régulièrement,
- alors que la rigueur hivernale semble de plus en plus appartenir au passé.

La capitale se prépare à vivre dans un environnement modifié pouvant dépasser les +2,5°C en 2030, et un réchauffement moyen de l'ordre de +3°C à l'horizon 2050.

Concernant les logements
Ce plan précise ainsi que le nombre de personnes vivant dans des passoires thermiques et/ou n'ayant pas les moyens de se chauffer correctement l'hiver a fortement augmenté. Si ce phénomène est connu à l'échelle nationale, où quelques 12 millions de personnes seraient concernées par cette épreuve, c'est bien sûr également le cas à Paris, où les estimations font état d'environ 100 000 ménages touchés, soit 10% des ménages parisiens. Les passoires thermiques impossibles à chauffer l'hiver se transforment souvent en bouilloires impossibles à refroidir l'été. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, et des graves conséquences sur la santé et le quotidien des personnes concernées, la Ville de Paris annonce alors un vaste programme de rénovation énergétique des logements entrainant en simultané une division par 2 des consommations en 2050.

Concernant les activités tertiaires
L'analyse des bâtiments raccordés au réseau CPCU montre par ailleurs que près de 50% des clients relèvent du décret tertiaire qui prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.
Les perspectives de gain énergétique associé à ces rénovations doivent également être évaluées et prises en compte dans le projet Thermo-sur-Seine et les besoins en énergie du territoire.



Concernant le réseau de chaleur historique.
Dans le paragraphe 3.1.2, page 13 de son dossier de concertation la SEMOP rappelle principalement qu'un objectif majeur de ce service public est de mettre à niveau une infrastructure vieillissante.

Aujourd'hui, du fait de cette infrastructure, une part importante de l'eau issue de la condensation de la vapeur après transfert de chaleur – les condensats – ne retourne pas aux centrales qui produisent la vapeur à partir d'eau. Dans un fonctionnement normal en circuit fermé, la totalité de cette eau devrait revenir aux centrales via le réseau de retour d'eau.
La Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) estime pourtant qu'environ 65 % de ces condensats sont actuellement perdus, du fait à la fois de l'état du réseau (fuites) et de dysfonctionnements intervenant au niveau des sous-stations.

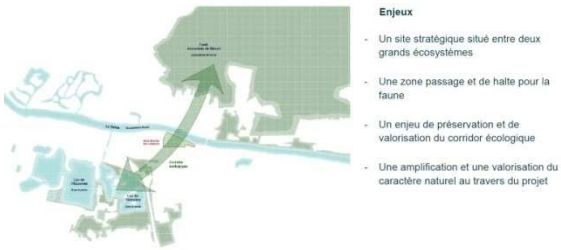
Cette situation s'est d'ailleurs dégradée au fil des années. En modernisant les installations pour accroître le rendement du réseau, une partie de ces condensats « pourrait » être récupérée et réinjectée dans le circuit au bénéfice des abonnés.

Ces condensats perdus emportent une énergie résiduelle non négligeable, estimée à 300 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation de chaleur de l'ensemble des abonnés du 12e arrondissement de Paris.

Concernant le site de Ris-Orangis

Le projet annonce que le recours à la logistique fluviale est au cœur de la stratégie d'approvisionnement de la chaufferie de Thermo-sur-Seine et prévoit un transport final fluvial des combustibles à 100 % par 3 à 6 barges par jour via la Seine entre Ris-Orangis et Vitry-sur-Seine. Le projet oublie malgré tout de préciser de quelle manière sera alimenté ce port sauf à estimer un trafic moyen de 100 camions par jour venant d'horizons non connus à ce jour.

Dans un contexte de Zéro artificialisation nette (ZAN) et de protection de la biodiversité, les actions de renaturation de friches sont devenues des éléments clés de la politique ZAN. Ces politiques permettent de les inscrire dans le mouvement de développement de la nature en villes, de création de trames vertes et de favorisation des continuités écologiques en milieu urbain.
Alors que l'approvisionnement du projet en CSR reste opaque, sinon incertain, la présentation assurée dans l'atelier 1 concernant le port de Ris-Orangis, est pour sa part très complète quant à l'opportunité de renaturation de la friche industrielle choisie par la SEMOP, concernant en particulier son impact écologique entre la forêt de Sénart et les zones humides du lac de l'Essonne et du lac de l'Arbalète.



- Dans la perspective des effets du dérèglement climatique qui ne cessent de s'amplifier
- Pour préserver santé des populations et cadre de vie des habitants de ce secteur,

cette friche doit être entièrement rendue à la nature.

Comme évoqué au cours de l'atelier-1 un parc naturel de 48 000 m2 pourra être créé intégrant , des berges boisées de grands arbres, un caractère sauvage et naturel, un site à haute valeur écologique, un espace inondable composé de sols humides, des biotopes à enrichir et revaloriser, des zones humides présentes toute l'année, une capacité d'absorption des crues, une réhabilitation et une revalorisation du chemin de halage existant.